

# Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie

## Qualité et Sécurité

Réglementation et Politique de contrôle  
Métrologie - Approbations de modèle



Chaussée de Haecht, 1795

B- 1130 BRUXELLES

Tél. : 02/247.96.11

Fax : 02/245.76.73

<http://economie.fgov.be>

[metrology.approvals@economie.fgov.be](mailto:metrology.approvals@economie.fgov.be)

Numéro d'entreprise: 0314.595.348

## CERTIFICAT D'APPROBATION DE MODELE N° 831.99B.331.01

APPROBATION C. E. E. POUR COMPTEUR D'EAU FROIDE

N° de référence : E63110/SMD-AMG/ RN/34.695

Date: 16/10/2006

Bénéficiaire: - CONTHIDRA, S.L. - Polig. ind. SERVIALSA - Calle B, n° 25 - 41960 GINES ( SEVILLE ) - ESPAGNE

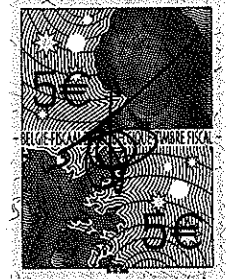
Vu l'arrêté royal du 18 février 1977, modifié par l'arrêté royal du 22 juin 1990 relatif aux compteurs d'eau froide;

Vu les essais effectués par le service de la métrologie;

Le compteur d'eau froide : Conta CU 1513  
Conta CU 1515

identifié par la note descriptive, les plans et les échantillons déposés au Service de la Métrologie, est approuvé sous le signe d'approbation C. E. E. de modèle :

B 99  
331.01



Les caractéristiques du compteur d'eau froide sont :

- dénomination: Conta CU 1513 ou Conta CU 1515
- type: A turbine, jet unique, cadran sec
- débit maximal: 3 m<sup>3</sup>/h
- débit nominal: 1,5 m<sup>3</sup>/h
- débit de transition: 150 l/h ( CI A ); 120 l/h ( CI B )
- débit minimal: 60 l/h ( CI A ); 30 l/h ( CI B )
- classe métrologique: A-VH; B-H
- perte de pression à Q<sub>max</sub> : 1 bar
- pression maximale de service: 10 bar
- position de fonctionnement et condition de montage: H ( B ou A ); V ( A )
- température de service: de 0 à 30 °C
- volume cyclique: 0,0252 l/tour
- portée du totalisateur: 9.999 ou 99.999 m<sup>3</sup>
- échelon chiffré: 0,1 l
- échelon de vérification: 0,05 l
- dimension de l'échelon de vérification: 2 mm

Le présent certificat constitue la prorogation de l'approbation 553.99B.331.01 du 05/10/1999 ainsi que les variantes n° 1, 2 et 3.

La marque de fabrique est:



Le bénéficiaire est autorisé à revêtir les instruments construits conformément à ce modèle du signe d'approbation correspondant.

Le présent certificat est valable jusqu'au 31/10/2016 sauf décision contraire.

L'Attaché,

ing. R. NOËL

pour le Conseiller,  
L'Attaché,

ing. D. Bils